

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

décapant 800

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Décapant de brasage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Société: | Messer Eutectic Castolin S.A.R.L. | MEC Holding GmbH |
| Rue: | 22, avenue du Québec | Messer-Platz 1 |
| Lieu: | F-91958 COURTABOEUF CEDEX | D-65812 Bad Soden |
| Téléphone: | + 33 (0) 169 82 69 82 | +49 (0) 6196 7760-555 |
| Téléfax: | + 33 (0) 169 07 07 58 | +49 (0) 6196 7760-561 |

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: Nocif

Phrases R:

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs.

Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles de danger: Xn - Nocif



Xn - Nocif

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

fluorure de potassium

Phrases R

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

32 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Phrases S

02 Conserver hors de la portée des enfants.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un

- spécialiste.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

ou

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes: GHS07



Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

fluorure de potassium

Mentions de danger

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Conseils de prudence

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale. .
- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
- P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

2.3. Autres dangers

Risque de projections lors des opérations de soudage ou brasage, le métal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des brûlures ou une incendie.

IARC et NIOSH sont de l'avis suivant : Beaucoup de fumées et de vapeur issues de la combustion des métaux sont suspectées d'être des agents cancérigènes

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

| N° CE | Substance | Quantité |
|--------------|--|----------|
| N° CAS | Classification | |
| N° Index | Classification SGH | |
| N° REACH | | |
| 237-928-2 | tétrafluoroborate de potassium | 10-50 % |
| 14075-53-7 | | |
| 232-151-5 | fluorure de potassium | 10-25 % |
| 7789-23-3 | T - Toxique R23/24/25 | |
| 009-005-00-2 | Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3; H331 H311 H301 | |

Textes des phrases R et H voir la section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.
Consulter, le cas échéant un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche.
Faire avaler au plus tôt une quinzaine d'ampoules de chlorure de calcium. Emmener à l'hôpital.
Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

Phrases R

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
32 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, la terre ou dans les milieux aquatiques. Pour cette raison, retenir au mieux l'eau d'extinction.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Information supplémentaire

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des acides forts et des oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Décapant de brasage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle



8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|--------|---|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| - | Fluorures inorganiques | - | 2,5 | - | VME (8 h) | |
| - | | - | - | - | VLE (15 min) | |
| - | Fumées de soudage (totalité des particules) | - | 5 | - | VME (8 h) | |
| - | | - | - | - | VLE (15 min) | |

Conseils supplémentaires

Les désignations comportant OLD ne plus valables. Il s'agit de valeurs limite d'exposition supprimées de la liste des valeurs limite d'exposition. Les valeurs sont pourtant conservées à titre d'information complémentaire attribuant à l'évaluation de risque.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

Protection des mains

Utiliser des gants de protection pour soudeurs ((NF-EN 407)).

Porter des gants contre risques chimiques en polychloroprène avec une épaisseur minimum de 0,6mm, temps de perméation (durée d'utilisation) d'environ 480 minutes tels que les gants de protection <Camapren 722> de la société www.kcl.de.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Poudre
Couleur: Spécifique au produit
Odeur: Inodore

pH-Valeur (à 20 °C): n.a.

Modification d'état

Point/intervalle de fusion: 500 - 850 °C

Point d'ébullition: n.a.

Température de décomposition:: Donnée non disponible.

Point d'éclair: n.a.

Inflammabilité

solide: n.a.

gaz: n.a.

Dangers d'explosion

Donnée non disponible.

Limite inférieure d'explosivité: Donnée non disponible.

Limite supérieure d'explosivité: Donnée non disponible.

Température d'inflammation: n.a.

Température d'auto-inflammabilité

solide: n.a.

gaz: n.a.

Propriétés comburantes

Donnée non disponible.

Pression de vapeur: Donnée non disponible.

Densité: Donnée non disponible.

Hydrosolubilité:
(à 20 °C) Soluble

Coefficient de partage: Donnée non disponible.

Viscosité dynamique: n.a.

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le contact avec les acides forts libère de l'acide fluorhydrique.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs.

Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque de fluorose

| N° CAS | Substance | | | | |
|-----------|---------------------------------|---------|-----------|--------|---|
| | Voies d'exposition | Méthode | Dose | Espèce | h |
| 7789-23-3 | fluorure de potassium | | | | |
| | Toxicité aiguë par voie orale | ATE | 100 mg/kg | | |
| | Toxicité aiguë par voie cutanée | ATE | 300 mg/kg | | |
| | Toxicité aiguë par inhalation | ATE | 0,5 mg/l | | |

Irritation et corrosivité

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

Phrases R

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

32 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Information supplémentaire

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Pollue faiblement l'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Éliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.

Code d'élimination des déchets-Produit

160507 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG) (IMDG); Transport aérien (ICAO) (ICAO/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.4. Groupe d'emballage:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.5. Dangers pour l'environnement

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV):

0 %

Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladie professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:

Tableau n° 32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sel minéraux. Surveillance médicale selon l'arrêt du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

chapitre: 3

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
32 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux. (n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Bibliographie :